

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



JEUDI 28 AVRIL 2016

Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. Christophe LANGOUËT, maire	X			
M. Roland VEILLARD, adjoint	X			À M. Christophe LANGOUËT (jusqu'au point n°2016-05-04-09 D)
Mme Gisèle DAVID, adjointe	X			
M. Hervé FOUCHER, adjoint	X			
Mme Laurence MANCEAU, adjointe		X		
M. Joël BARRAIS, adjoint	X			
Mme Maryvonne GAUTIER, adjointe	X			
Mme Nathalie BARET	X			
Mme Anne-Marie BARRAIS		X		À Mme Nathalie BARET
Mme Florence BÉZIER	X			
M. Yves-Éric BOITEUX	X			
M. Patrice BOURDAIS		X		À M. Hervé FOUCHER
M. Jean-Luc BONZAMI	X			
Mme Stéphanie BRUERRE	X			
Mme Annaïck DION	X			
M. Jean Sébastien DOREAU		X		À Mme Bénédicte TOUPLIN
Mme Marie-Françoise GARA, GEN		X		À M. Yves-Eric BOITEUX
M. Nicolas GUILMEAU		X		À Mme Gisèle DAVID
M. Guénaél HAMON			X	
M. Raymond LUTEMEK			X	
M. Pascal PIVÈNE	X			
Mme Véronique ROUSSELET	X			
Mme Bénédicte TOUPLIN	X			
TOTAL	15	6	2	6 pouvoirs
Date de convocation : 22 avril 2016 / Secrétaire de séance : Mme Bénédicte TOUPLIN				
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 / Nombre de votants : 20				

♦♦♦

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. LANGOUËT propose de désigner Mme Bénédicte TOUPLIN, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. LANGOUËT demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2016.

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté.

1 - AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL

Objet 2016-01-04-10

Délégation du conseil municipal au Maire – compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 et de la délibération n°2016-03-05-05 D du 31 mars 2016

M. LANGOUËT rappelle que la délibération du 3 avril 2014 l'autorise à prendre des décisions par délégation du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

* Droit de préemption urbain (alinéa 15, art. L2122-22, CGCT)

Numéro d'enregistrement	Propriétaires	Adresse du bien	Désignation du bien	Surface
2016-10	Consorts YVON	45 rue de l'Oriette	AN n°142	664 m ²
2016-11	COLLET Francis et Sylvie	36 rue de la Frénouse	AM n°14	3 048 m ²
2016-12	HALLOPEAU Raymonde	20 rue des Alouettes	AH n°40	603 m ²
2016-13	Consorts CHÉDAILLE	14 place du Marché	AS n°111	58 m ²
2016-14	HOUDAYER Mikaël	9 rue Alain Gerbault	AI n°127	764 m ²
2016-15	LEMESLE Joseph	69 rue de Bretagne	AS n°20	150 m ²
2016-16	BERAUD Christiane	3 rue des Trois Marchands	AS n°113	264 m ²

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur ces biens.

* Exécution et passation des marchés dans la limite de 20.000 € H.T. (alinéa 4, art. L2122-22, CGCT)

Réfection de clôture et d'enrobé - Restaurant scolaire A. Paré : après consultation de 4 entreprises, il a été approuvé le devis de TRAM TP pour le marché cité en objet d'un montant de 3.947,39 € H.T. (soit 4.736,87 € T.T.C.). Cette dépense sera imputée au compte 2151 de l'opération n°296 du budget principal 2016.

Réfection de trottoir pour mise aux normes personnes à mobilité réduite - Rue de Nantes : après consultation de 3 entreprises, il a été approuvé le devis d'EUROVIA ATLANTIQUE pour le marché cité en objet d'un montant de 3.870,00 € H.T. (soit 4.644,00 € T.T.C.). Cette dépense sera imputée au compte 2151 de l'opération n°381 du budget principal 2016.

Extension des réseaux d'assainissement - Les Alizés : après consultation de 3 entreprises, il a été approuvé le devis de TRAM TP pour le marché cité en objet d'un montant de 7.005,65 € H.T.. Cette dépense sera imputée au compte 2156 de l'opération n°72 du budget annexe Eau et assainissement 2016.

M. PIVÈNE fait remarquer qu'un trottoir serait à reprendre entre la rue de la Croix-Viel et la route de Méral. M. BOITEUX ajoute qu'il en est de même sur le trottoir situé au carrefour entre la rue de Nantes et la rue de la Perception (à proximité de la poissonnerie).

*** Renouvellement des adhésions aux associations (alinéa 24, art. L2122-22, CGCT)**

Associations	Montant de l'adhésion
Contrat d'énergie partagée – GAL Sud Mayenne	2.322,75 €
CEAS de la Mayenne	28,00 €
Fondation du patrimoine	160,00 €

M. LANGOUËT rappelle que la délibération n°2016-03-05-05 D du 31 mars 2016 l'a autorisé à attribuer le marché de mise en place d'un schéma directeur de circulation apaisée dans l'agglomération et aménagements urbains connexes. Après avis conforme de la commission d'ouverture des plis, il a été décidé de retenir l'offre, avec les options PRO et ACT de la phase C de l'entreprise L'ATELIER DU MARAIS pour 31.400,00 € H.T. (soit 37.680 € T.T.C.).

Ce présent marché a pour objet :

- de mettre en place un traitement « sécurité routière » du cœur de ville afin de générer le ralentissement de la circulation sur un secteur comportant une forte présence de piétons. Ce traitement concernera les voies mises en évidence dans le schéma directeur de circulation apaisée approuvé par délibération du 7 janvier 2016. Il devra être mené au regard des prescriptions du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) dont l'étude a été menée en 2014. Dans ce cadre, certaines voies seront prioritaires (rue de la Frénoise, rue de la Libération et rue de l'Huilerie) puisque la commune a mené ou va mener très prochainement les travaux d'effacement des réseaux électrique et téléphonique et le renouvellement des conduites d'eau potable et d'assainissement ;
- d'aménager et réorganiser le stationnement place de la mairie (parvis) et place du champ de foire ainsi que la mise en sécurité des déplacements en mode doux.

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** de ces décisions.

Objet 2016-01-04-11 D

Personnel communal indemnisation d'une stagiaire au service administratif

M. LANGOUËT rappelle que Mme Elisabeth VÉRON, qui vient de terminer une formation de secrétaire de mairie à Haute-Follis en partenariat avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne, a été en stage au service administratif durant 14 semaines entre novembre 2015 et avril 2016.

Pendant son stage, il lui a été permis de découvrir l'ensemble des tâches qui incombent au service administratif (comptabilité, facturation, état-civil, urbanisme, accueil téléphonique et physique, ressources humaines, suivi de conseil municipal, ...). Elle a aussi assisté à plusieurs réunions municipales :

- commission Finances - Bâtiments - Personnel communal du 18 novembre 2015 (où elle a préparé les tableaux des tarifs 2016) ;
- conseil municipal du 3 décembre 2015 en continuité de la commission susmentionnée ;
- commission d'ouverture des plis du 17 mars 2016 relative aux études techniques préalables de la salle du F.C.C. et à un conseil municipal.

Au-delà de ces missions quotidiennes, Mme Elisabeth VÉRON avait pour objet de stage la rédaction des bordereaux de destruction d'archives communales ayant dépassé le délai de conservation réglementaire (mandats, titres, facturations, listes d'élèves, demandes d'urbanisme, ...). Cela est le fruit d'un travail conséquent représentant 23,10 mètres linéaires de documents qui seront incinérés après l'accord des Archives départementales.

Mme Elisabeth VÉRON a aussi été une personne très active dans les notifications des différents marchés lancés dernièrement par la commune en rédigeant les courriers de réponses aux entreprises ayant candidaté pour :

- la réalisation du film du musée Robert Tatin (22 réponses) ;
- la fourniture et la pose d'un city-stade (4 réponses)
- les études techniques préalables de la salle du F.C.C. (10 réponses) ;
- la maîtrise d'œuvre de la salle du F.C.C. (30 réponses).

M. LANGOUËT ajoute que la convention liant la commune, Haute-Follis et le centre de gestion ne mentionnait aucune gratification du stage mais propose de lui attribuer une indemnité forfaitaire de 300 €.

Mme GAUTIER propose la somme de 350€.

Mme BRUERRE se demande s'il ne serait pas pertinent de mettre en place une grille pour l'indemnisation des stagiaires. M. LANGOUËT répond qu'il s'agirait d'un exercice délicat dans le sens où les missions confiées aux quelques stagiaires accueillis chaque année peuvent être très variables et que cela reviendrait *in fine* à examiner les demandes au cas par cas.

M. LANGOUËT demande au conseil municipal de valider la somme de 300€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ DÉCIDE d'indemniser Mme Elisabeth VÉRON à hauteur de 300 € pour le stage effectué au service administratif de la mairie.
- ▶ REMERCIE Mme Elisabeth VÉRON pour son investissement au service de la commune.

2 – CADRE DE VIE – COMMUNICATION

3 – AFFAIRES CULTURELLES & TOURISTIQUES

4 – AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES

Objet 2016-04-04-04 D

Restaurant scolaire : convention avec l'association Familles rurales de Simplé pour la fourniture de repas

Mme GAUTIER, adjointe, informe le conseil municipal que, par délibération n°2016-04-03-02 D du 31 mars 2016, une convention de livraison de repas scolaires a été approuvée avec la commune de SIMPLÉ. Considérant que la commune de SIMPLÉ fournissait également le centre de loisirs géré par Familles rurales, il est proposé que la commune de COSSÉ-LE-VIVIEN fournisse les repas au centre de loisirs de SIMPLÉ. Ainsi, il convient d'autoriser le maire ou un adjoint à signer la convention correspondante.

Vu la délibération n°2015-07-04-16 D du 9 avril 2015 fixant le prix des repas pour l'année scolaire 2015-2016 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ APPROUVE cette proposition.
- ▶ AUTORISE le maire ou un adjoint à signer la convention correspondante et tout document relatif à ce dossier.

5 – URBANISME – EAU & ASSAINISSEMENT

Objet 2016-05-04-08 D

Programme 2016 de travaux d'adduction et de renforcement d'eau potable et d'assainissement : demande de subvention au conseil départemental de la Mayenne

M. FOUCHER, adjoint, rappelle au conseil municipal qu'une consultation des entreprises est actuellement en cours pour la réalisation des travaux suivants :

- Le remplacement de canalisations d'eau potable, y compris les ouvrages de fontainerie et les branchements ;
- La rénovation d'un réseau d'eau pluviale et ses ouvrages d'avalement ;
- La rénovation de réseaux d'assainissement, y compris les branchements.

Le marché est alloté comme suit :

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle
Lot 1	Rue de la Frénouse Rue des Chesnaies (secteur urbain)	Rue de la Frénouse (canalisation pour sécurisation de Quelaines)
Lot 2	Rue de la Libération Rue de l'huilerie Rue du Lion d'or (secteur urbain)	-
Lot 3	La Touffinière RD 153 (secteur rural)	La Chotardière (VC 2) (secteur rural)

Le calendrier fixé est le suivant :

- Date de début des travaux : au plus tôt le 12 septembre 2016
- Date d'achèvement des travaux : 25 novembre 2016

À la question de **Mme BARET** portant sur l'opportunité de réaliser des travaux alors que la compétence est amenée à être transférée à la communauté de communes, **M. FOUCHER** répond que la commune continue sa politique de renouvellement et de renforcement des réseaux. Il ajoute qu'il ne sait pas comment sera effectué la priorisation des travaux une fois la compétence transférée.

M. LANGOUËT précise que le budget annexe d'eau et d'assainissement est en capacité de financer ces travaux du fait de son très faible endettement et que la commune aura recours à l'emprunt.

Enfin, il est rappelé que les travaux auront des conséquences sur la circulation, notamment rue de la Frénouse du fait de la présence de nombreux réseaux.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 20 % à 35 % du coût des travaux auprès du conseil départemental de la Mayenne. Le montant estimé par les services techniques de la commune est de 725.150 € H.T..

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **ACCEPTE** cette proposition.
- ▶ **APPROUVE** le projet présenté.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à accomplir toutes les démarches nécessaires auprès du conseil départemental de la Mayenne dans le cadre du présent dossier de demande de subvention.

Propriété du 16-18 grande rue : avis du conseil municipal sur la mise en œuvre du droit de préemption urbain

M. LANGOUËT rappelle au conseil municipal que, par délibération n°2016-05-03-03 D du 31 mars 2016, la commune s'est engagée dans un processus de révision générale du plan local d'urbanisme et s'est fixée, entre autres, les objectifs suivants :

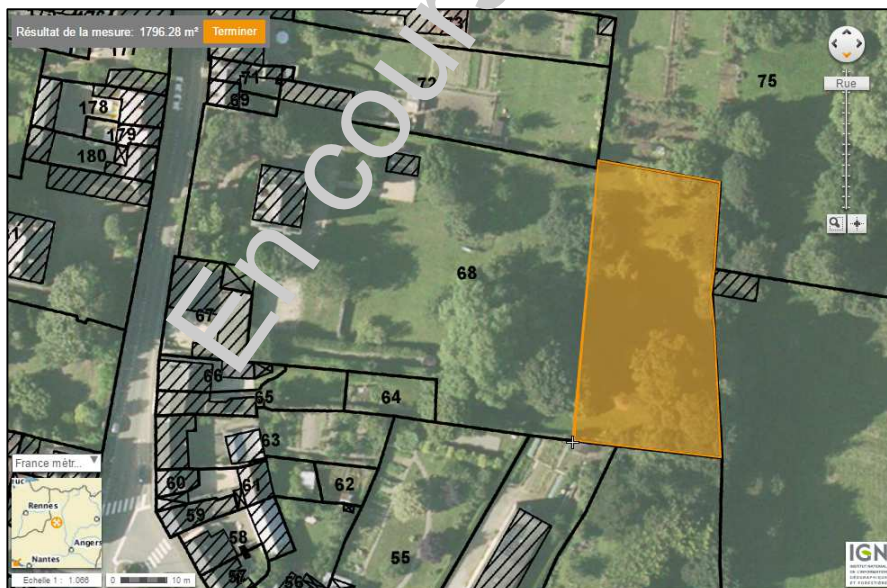
- garantir la pérennité de l'activité agricole en veillant à une utilisation économe des espaces en utilisant prioritairement les espaces encore disponibles dans les zones bâties ;
- confirmer, modifier ou créer des réserves foncières en fonction des projets d'intérêt général pour notamment permettre l'installation d'un habitat spécifique aux personnes âgées ;

En amont de cette réflexion sur le plan local d'urbanisme, la commune a fait diverses acquisitions dans le secteur :

- des petits jardins entre décembre 2011 et juillet 2014 sachant que des terrains restent à acquérir (mais la commune se heurte depuis plusieurs années au refus des propriétaires) ;
- la propriété CARRÉ sise 28 Grande rue et rue de la Frénoise par délibération n°2014-05-12-35 D du 18 décembre 2014 ;
- une partie de la parcelle AL 84 (nouvellement cadastrée AL 152) par délibération n°2015-05-10-19 D du 28 octobre 2015.

Le 30 mars dernier, la commune a reçu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de la propriété située au 16-18 Grande rue et cadastrée AL 68 pour une surface de 6.719 m².

Il a été envoyé un courrier le 6 avril 2016 au propriétaire actuel, aux potentiels acquéreurs et au notaire ayant transmis la DIA dans lequel il était demandé une visite du bien et une rencontre avec les potentiels acquéreurs afin que la commune expose ses projets. La demande de la commune portait sur environ 1.796 m² du terrain de cette propriété qui jouxte la propriété CARRÉ précédemment acquise.

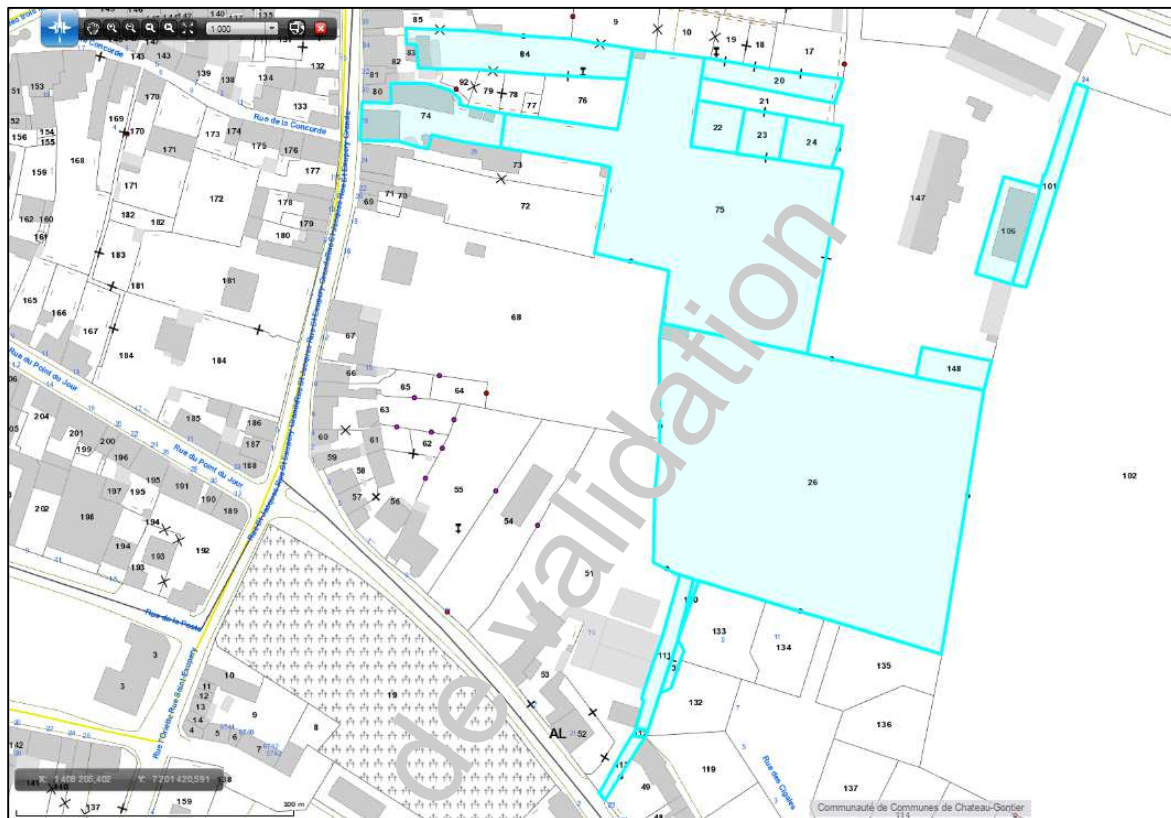


Extrait du site www.geoportail.gouv.fr

La visite de site a été effectuée le 14 avril dernier. Le lendemain, un courrier a été envoyé par la commune aux personnes susmentionnées afin de convenir d'une rencontre. À ce jour, la commune est toujours dans l'attente d'une réponse.

Ainsi, **M. LANGOUËT** sollicite l'avis du conseil municipal en posant la question suivante :
 « La commune doit-elle acquérir le bien cadastré AL 68 d'une contenance de 6.719 m² pour un montant de 400.000,00 € ? »

Le conseil municipal, à l'unanimité,
 ▶ **ÉMET** un avis défavorable à cette proposition.



Extrait du système d'information géographique

Les propriétés communales sont entourées en bleu. N.B. : la parcelle 84 n'est qu'en partie propriété de la commune.

Considérant le vote précédent, **M. LANGOUËT** pose la question suivante : « **Le conseil municipal donne-t-il l'autorisation au maire de poursuivre les négociations avec les futurs propriétaires sur la surface de terrain d'environ 1.796 m² mentionnée précédemment ?** »

Le conseil municipal, à l'unanimité,
 ▶ **AUTORISE** le maire à poursuivre les négociations avec les futurs propriétaires.

Objet 2016-034-10

Contournement - réserve foncière : information sur les terrains appartenant à la commune

M. LANGOUËT informe le conseil municipal que la commission intercommunale d'aménagement foncier constituée dans le cadre du projet routier de contournement de Cossé-le-Vivien poursuit ces travaux.

Il rappelle que la commune, dans le cadre de ce projet, a fait l'acquisition d'une réserve foncière qui se décompose comme suit :

Lieu	Surface
La Frénoise (délibération du 04/07/1996)	19,92 ha *
Thuré (délibération du 31/03/2011)	15,46 ha
Vilamy (délibération du 06/06/2013)	26,40 ha

* pour information, une partie de ces terrains (verger, ferme) a été intégrée au musée Tatin et ne sera pas cessible.

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** de ces informations.

6 – VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - JEUNESSE

7 – FINANCES – BÂTIMENTS

Objet 2016-07-04-20 D

Budget principal 2016 : subvention à l'association Junior à savon

M. LANGOUËT donne lecture d'un courrier du 9 février 2016 de l'association « Junior à savon » qui va participer en juillet 2016 au championnat départemental de courses de caisses à savon demandant une subvention de 250 €.

Il précise que cette demande a été transmise au CIAS de la communauté de communes du Pays de Craon qui statuera prochainement. Il propose d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 100 € qui sera versée si le CIAS verse une somme inférieure au montant demandé.

Vu l'avis favorable de la commission conjointe Cadre de vie - Communication et Finances - Bâtiments - Personnel communal du 18 avril 2016.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **ACCEPTÉ** la proposition précitée.
- ▶ **PRÉCISE** qu'en cas de versement cette subvention de 100,00 € sera réglée au compte 6574 du budget principal 2016 sur présentation d'une attestation de n° de SIRET et d'un relevé d'identité bancaire.

Objet 2016-07-03-21 D

Musée Robert Tatin : précision à apporter à la délibération n°2014-07-01-02 D du 9 janvier 2014 relative aux tarifs des visites pour 2015 et 2016

M. VEILLARD, adjoint, informe le conseil municipal que la délibération n°2014-07-01-02 D du 9 janvier 2014 fixait les tarifs suivants pour la période 2014-2015 :

VISITEURS INDIVIDUELS ET GROUPES

	Tarif plein (par personne)	Tarif réduit * (par personne)	Forfait famille (2 adultes en tarif plein et au moins 2 enfants de moins de 16 ans)	Tarif groupes (par personne) (à partir de 10 personnes en tarif plein)
Musée	5,60 €	3,00 €	15,00 €	5,00 €
Musée + Maison	7,20 €	5,00 €	20,00 €	La maison ne se visite pas en groupe

* Le tarif réduit est appliqué aux scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi et personnes handicapées sur présentation d'un justificatif.

Compléments de visite :

- 1,60 € par personne en plein tarif qui décide en cours de visite de découvrir la maison.
- 2,00 € par personne en tarif réduit qui décide en cours de visite de découvrir la maison.

COMITES D'ENTREPRISES ET CNAS

Visite complète musée + maison : 6,00 € au lieu de 7,20 €

Visite du musée : 5,00 € au lieu de 5,60 €

Pas de tarif préférentiel pour les enfants car les tarifs enfants sont déjà réduits.

SERVICE DE L'ACTION EDUCATIVE

Visite du musée	3,00 €
Atelier	4,00 €
Visite + atelier en demi-journée	5,00 €
Visite + atelier en journée	6,70 €

ABONNEMENT ANNUEL

Individuel	8,00 €
------------	--------

La personne abonnée fait bénéficier du tarif réduit aux personnes l'accompagnant.

PRESTATIONS EXTERIEURES

Le musée peut fournir une prestation extérieure (conférences, colloques,...) au tarif de 300 € par demi-journée auquel s'ajoutera les frais de déplacement calculés selon le barème officiel des indemnités kilométriques allouées aux agents de la fonction publique territoriale utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service.

Il s'avère qu'il a été omis le tarif pour les ateliers pour un enfant scolarisé dans un établissement scolaire situé à Cossé-le-Vivien. Cette prestation était fixée à 1,50 € par la délibération 7-1-2-2 du 2 décembre 2010, la visite étant gratuite pour ces élèves. Il est proposé de reconduire ce tarif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **DÉCIDE** de fixer les tarifs de visite du musée Robert Tatin tels que définis ci-dessus.
- ▶ **PRÉCISE** que ces tarifs sont applicables jusqu'au 31 décembre 2016.

Objet 2016-17-04-22

Subventions sollicitées auprès de l'État : information sur la DETR et les programmes AMI 300 / AMI 500

M. LANGOUËT informe le conseil municipal des subventions sollicitées auprès des services de l'État et des réponses obtenues. Il rappelle que les annonces faites à l'issue du comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015 d'une aide de l'État à hauteur de 800 M€ ont abouti à la mise en place des programmes « AMI 500 » et « AMI 300 ». Le préfet de la région Pays de Loire disposait dans ce cadre d'une enveloppe répartie comme suit :

- 27,75 M€ consacrés au financement des grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et EPCI ;
- 22,00 M€ dédiés aux bourgs-centres et aux villes petites et moyennes pour renforcer leurs fonctions de centralité.

Les opérations éligibles devaient s'inscrire dans un projet global de développement du territoire concerné tels que :

- la création, l'aménagement, la rénovation de bâtiments et équipements municipaux ou communautaires, liés aux services publics (dont les équipements culturels, de santé, sportifs ou de loisirs) ;
- les projets en lien avec le développement économique ;
- la redynamisation du commerce indépendant ;
- la construction ou la rénovation de logement ;
- les projets en lien avec la mobilité au quotidien ;
- l'accessibilité dans le cadre des Ad'Ap.

Intitulé de l'opération	Montant de l'opération estimé (H.T.)	Montant sollicité / Dispositif	Réponse obtenue
Réhabilitation et extension de la salle du FCC	3.475.962 €	1.737.981 € (50 %) AMI 500	Refus en AMI 500 et en AMI 300
Transformation de la Trésorerie en local commercial	150.000 €	75.000 € (50 %) AMI 300	Accord pour LE R pour 75.000 €
Mise en accessibilité des bâtiments communaux	113.770 €	56.885 € (50 %) DETR	Accord pour 48.745 € (42,85 %)
City-Stade	30.322,20 €	9.096,66 € (50 %) DETR	Refus

Le Conseil Municipal,

► PREND ACTE de ces informations.

8 – INTERCOMMUNALITÉ

9 – QUESTIONS DIVERSES

Mme Bénédicte TOUPLIN
Secrétaire de séance

La séance est levée à 22h15.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	Mme DAVID Gisèle Adjointe	Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe
Mme MANCEAU Laurence, Adjointe ABSENTE	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BARET Nathalie	Mme BARRAIS Anne-Marie ABSENTE Procuration à Mme Nathalie BARET
Mme BÉZIER Florence	Mme BRIENNE Stéphanie	Mme DION Annaïck
Mme GARANGER Marie-Françoise ABSENTE Procuration à M. Yves-Eric BOITEUX	Mme ROUSSELET Véronique	Mme TOUPLIN Bénédicte SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. BOITEUX Yves-Éric	M. BONZAMI Jean-Luc	M. BOURDAIS Patrice ABSENT Procuration à M. Hervé FOUCHER
M. DORÉAU Jean-Sébastien ABSENT Procuration à Mme Bénédicte TOUPLIN	M. GUILMEAU Nicolas ABSENT Procuration à Mme Gisèle DAVID	M. HAMON Guénaël
M. LUTELLIER Raymond	M. PIVÈNE Pascal	